



## Compte-rendu du groupe de travail du 26 mai 2023

### « Les évolutions du service GMBI »

Le groupe de travail présidé par Olivier TOUVENIN, chef de service de la gestion fiscale (GF) entouré de ses équipes, avait pour vocation principale de revenir sur les évolutions de GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers ) depuis son ouverture et de faire un premier bilan.

Pour rappel, Gmbi est appelé à devenir le principal point d'accès dématérialisé pour les contribuables qui y rempliront leurs obligations déclaratives concernant leurs biens immobiliers. Par ailleurs, les déclarations foncières y seront dématérialisées, les taxes d'urbanisme liquidées et les occupants des locaux d'habitation déclarés.

Pour ce groupe de travail, 2 fiches étaient mises à disposition :

- Fiche n°1 - Les évolutions du service Gérer mes biens immobiliers et le bilan depuis l'ouverture de la déclaration d'occupation et de loyer
- Fiche n°2 – La communication et l'accompagnement des différents acteurs

### Ouverture de la déclaration d'occupation et de loyer

Seul 1/3 des propriétaires ont déclaré au 14 mai 2023 alors que 1 337 444 contacts ont été enregistrés sur la messagerie sécurisée avec 929 560 questions uniquement sur le descriptif d'un bien immobilier.

L'administration reconnaît la lenteur du rythme dans les saisies des usagers et souligne que c'est liée à :

- une incompréhension des usagers sur la raison de cette déclaration dans le contexte de la suppression de la TH,
- une inquiétude devant la présentation des biens qui n'est pas celle que connaît l'utilisateur et qui hésite donc et contacte la DGFIP pour être rassuré.

Des actions complémentaires de communication vont être engagées sans que cela n'alourdisse pour autant la facture communication du projet car cela consistera en grande partie à l'envoi de courriers électroniques aux usagers qui n'auraient pas encore déclaré fin juin.

Un premier bilan sera posé vers le 20 juin et la sanction de 150€ sera extrêmement mesurée.

Quant aux grands propriétaires, le retard dans le processus est encore plus important en raison de fonctionnalités informatiques développées tardivement !

L'administration rappelle qu'avec GMBI, la DGFIP poursuit un objectif de qualité de la taxation. Les informations foncières sont connues mais ont besoin d'être rafraîchies, mises à jour et les délais pour le faire sont confortables puisque la taxation en tant que telle commencera à la mi-août.

Par ailleurs, la DGFIP est consciente de l'afflux des demandes, compliquant le travail des services. Les évolutions apportées à GMBI résultent de cet afflux massif d'interrogations et vont dans une certaine mesure améliorer le travail des agents notamment par la possibilité de



supprimer un occupant erroné ou d'ajouter un propriétaire occupant, l'amélioration des textes explicatifs et des parcours ou encore l'intégration des déclarations des grands propriétaires (plus de 200 biens).

L'application GestODL qui permet la consultation des occupations déclarées par les propriétaires aux agents mais également la saisie des situations d'occupation à la place des propriétaires et la mise à jour des allègements résiduels sur la TH ne pouvant pas être réalisée de manière automatique a, elle aussi, fait l'objet de correctifs grâce aux remontées des services qui en ont fait l'expérience :

- Revue de certaines habilitations
- Gestion des multi-directions
- Recherche rapide des invariants pour la Corse (départements 2A et 2B)
- Amélioration des libellés (Envoi de l'avis à l'adresse du local ...)
- Alimentation de la rubrique @ Aide A
- Amélioration des restitutions en matière de statistiques
- Correction de l'affichage relatif aux fonctionnaires logés restitués à tort comme propriétaires
- Amélioration des règles de restitution des propriétaires (usufruitier / nu-propriétaire...)
- Réaménagement des règles de gestion du tableau de rattachement des biens dans une même déclaration d'occupation
- Correction de l'impossibilité de saisir un code exclusion de THLV/TLV sur un bien détenu par une personne morale
- Gestion de l'indicateur @ envoi de l'avis à l'adresse du local A
- Possibilité de saisie des valeurs locatives des locaux professionnels
- Matérialisation d'une information indiquant qu'une déclaration a été saisie

Cette liste à la Prévert d'améliorations et de correctifs est loin d'être terminée puisqu'il reste à améliorer la gestion des personnes inconnues du système d'information (personnes physiques et morales)... pour l'instant.

Alors, certes, désormais, la mise à jour générale de la TH n'incombe plus aux agents des SIP mais repose sur les déclarations de l'usager propriétaire via le service GMBI et un nouveau référentiel national intitulé R-ODL (pour @ référentiel de l'occupation des locaux) a été mis en service qui contient toutes les informations relatives à l'occupation MAIS cela ne veut pas dire moins de travail pour les agents. La CGC Finances Publiques et CAP DGFIP s'inquiète sur l'arrivée en septembre 2023 loin du compte de 86 volontaires en provenance du **Ministère de la Transition Écologique**, là où la DGFIP en attendait 159 !

Cette difficulté à recruter et l'instabilité des applicatifs, tant GMBI que GestLoc, viennent compliquer le travail des agents en place déjà en sous-effectifs même si l'administration nous assure que les évolutions les plus importantes ont été menées et que le rythme de croisière est prévu pour l'année prochaine, voire, est déjà atteint.



**La CGC Finances Publiques et CAP DGFIP exigent le renforcement immédiat des équipes et une revalorisation des traitements dans la mission foncière et au-delà pour tous les agents de la DGFIP dont le pouvoir d'achat s'érode inexorablement.**

Une partie de cette demande est presque entendue puisque 80 vacataires sont venus renforcer les équipes des SDIF.

La DGFIP accompagne également les services fonciers à travers une diversification des outils donnés aux agents : WIFiP GestLoc, ChatBot et base de connaissance.

## **Communication**

Les grandes lignes de la campagne de communication dévoilée lors du dernier groupe de travail (cf CR du 17 juin 2022) sont reprises dans cette deuxième item de la réunion du jour.

Un focus sur la formation nous apprend que 10 000 agents ont été formés sur les 20 000 en cible.

Les premiers formés n'auront pas à recommencer la formation mais seront vraisemblablement conviés à une nouvelle formation qui intégrera les nouveaux modules développés.

Enfin, à terme, ce cycle de formation sera pérennisé dans le cursus des formations de cours de carrière pour les nouveaux arrivants.

-=====

**CAP DGFIP vous informe, sans polémique mais sans compromis.**

**Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.**

**Soutenez-le ! Adhérez !**

**Consultez toutes nos informations sur le site :**

**[www.capdgfip.fr](http://www.capdgfip.fr)**